



DGA/AR-2026-267
ARRETE DU MAIRE

Objet : Délégation de fonctions de Monsieur le Maire à Madame Catherine CHABAY, 3ème adjointe

Le Maire,

Vu les articles L.2122-1, L.2122-18 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-10 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'adjointes et d'adjoints ;

Vu la délibération n° 2026-11 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant élection des adjointes et adjoints au Maire ;

Considérant que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il convient de donner délégation de fonctions à Madame Catherine CHABAY, 3^{ème} adjointe ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Catherine CHABAY, 3^{ème} adjointe, reçoit délégation sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire dans les domaines du jumelage, de la paix et des commémorations. A ce titre, elle sera notamment chargée de la conduite et du suivi des dossiers relatifs :

- A l'animation et suivi des relations avec les villes jumelées et partenaires internationaux ;
- A l'organisation et coordination des échanges (culturels, éducatifs, associatifs, institutionnels) ;
- A la préparation et suivi des déplacements, accueils officiels et programmes de coopération ;
- Aux initiatives locales en faveur de la paix, du vivre-ensemble et des valeurs républicaines ;
- Aux relations avec les associations et institutions œuvrant dans ces domaines ;
- A la participation à des événements ou actions de sensibilisation ;
- A l'organisation et coordination des cérémonies patriotiques, commémoratives et mémorielles ;
- Au relations avec les anciens combattants, associations mémorielles et autorités civiles et militaires.

Ces délégations emportent délégation de signature au bénéfice du délégataire, dans le champ de compétences ci-dessus défini, s'agissant notamment des actes suivants :

- Correspondances, et notamment celles pouvant avoir valeur de décision à destination des usagers, des autres partenaires et institutions ;

- Engagements de dépenses (acceptations de devis, bons de commande, contrats de prestation, marchés...) pour les services et fournitures dont le montant est inférieur à 10 000 euros.

Article 2 : En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Catherine CHABAY, 3^{ème} adjointe, le représentera lors des réunions liées aux domaines d'activité délégués.

Article 3 : La présente délégation est accordée à compter de la date à laquelle le présent arrêté sera rendu exécutoire. Cette délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire est révocable à tout moment.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

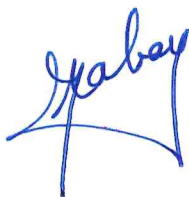
Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Yvelines ;
- A Madame la Trésorière Principale de Trappes ;
- Au comptable de la Collectivité ;
- Au Président du Tribunal Judiciaire de Versailles ;
- A l'intéressée.

Bon pour acceptation

Le 18 mai 2026



Fait à Trappes,

- 6 MAI 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes

